

**DÉCISION N° 2018-117 J**

(abroge la décision n°2017-153J en date du 27 juillet 2017)

**Objet : Décision portant délégation de signature de M. Philippe Courtier, directeur de l'UTC, à M. Etienne Arnoult, directeur formation et pédagogie à compter du 3 septembre 2018, dans les secteurs de gestion administrative.**

**Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-442 du 28 juin 1989,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,

Vu la décision n°2016-35-N attribuant la responsabilité du pôle relations formation-entreprises à M. Julien Le Duigou à compter du 2 mars 2016,

Vu la décision n°2016-043-N portant nomination de M. Boris Vidolov en qualité de responsable des stages au sein du pôle relations formation-entreprises à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 29 juin 2017 portant nomination de M. Etienne Arnoult aux fonctions de directeur formation et pédagogie à compter du 1<sup>er</sup> août 2017,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup> : délégation de signature en matière pédagogique et administrative**

Délégation est donnée à M. Etienne Arnoult, directeur formation et pédagogie, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les conventions de stage en entreprise des étudiants de l'UTC dans le cadre de la formation initiale et continue,
- les conventions de projet de fin d'études à l'égard des étudiants de l'UTC qui effectuent leur projet de fin d'études dans le cadre de l'UTSEUS,
- les déclarations d'accident du travail des étudiants de l'UTC,
- les contrats emplois étudiants,
- les notifications de décisions relatives aux aménagements des examens,
- les autorisations de suivre des cursus différents des filières d'inscription,
- les décisions d'engagement des chargés et des agents temporaire vacataire.

**Article 2 : absence ou empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Arnoult, la délégation de signature sera exercée par :

- Mme Marie-Anne Traisnel pour les déclarations d'accident du travail des étudiants de l'UTC à l'exception des étudiants en stage,
- M. François Velu pour les conventions de stage dans le cadre de la formation continue,

Service des  
affaires générales et juridiques  
Aurélie Germonprez  
☎ 03-44-23-73-76  
✉ [aurelie.germonprez@utc.fr](mailto:aurelie.germonprez@utc.fr)

Université de  
Technologie  
de Compiègne

CS 60319  
Rue du Docteur Schweitzer  
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23  
[www.utc.fr](http://www.utc.fr)

- M. Julien Le Duigou pour :
  - 1- les conventions de stage en entreprise des étudiants de l'UTC,
  - 2- les déclarations d'accident du travail des étudiants de l'UTC en stage. En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Etienne Arnoult et Julien Le Duigou, la délégation de signature sera exercée par M. Boris Vidolov.
  
- M. Pierre Morizet pour les conventions de stage des étudiants de l'UTC dans le cadre du master « sciences, technologie, santé »,
  
- M. Antoine Jouglet pour les notifications de décisions relatives aux aménagements des examens et les décisions d'engagement des chargés et des agents temporaire vacataire.  
En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Etienne Arnoult et Antoine Jouglet, la délégation de signature sera exercée par M. Julien Le Duigou.

**Article 3 : prise d'effet de la présente décision**

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 3 septembre 2018 et prendront fin au plus tard, en même temps que le mandat du délégué ou du délégataire.

**Article 4 : affichage de la présente décision**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente dans les services concernés.

**Article 5 :**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le directeur de l'UTC,  
Philippe Courtier

Original : service des affaires générales et juridiques  
Copies : service/département/direction concerné(e)s  
direction des affaires financières  
agent comptable  
intéressé(e)s  
rectorat  
Diffusion : Rubrique « actes réglementaires »